



Charte des élus du Bureau du CLAS

Le bureau du CLAS est composé d'agents Inserm et non Inserm, actifs ou retraités, élus par l'ensemble des agents Inserm travaillant dans les structures et services rattachés au CLAS. Le CLAS est une antenne du Comité d'Action et d'Entraide Sociale de l'Inserm (CAES Inserm).

Rôle de l'élu :

Le rôle de l'élu du CLAS est de promouvoir, d'organiser et de réaliser tous projets à caractère social, culturel ou éducatif, en faveur des personnels de l'Inserm en activité ou retraité, rattachés au CLAS, ainsi que leur conjoint et personnes à charge.

Pour cela, l'élu œuvre et s'engage à travailler dans l'intérêt des agents et leur famille, quel que soit leur statut, et répondant aux critères d'ouvrants droit ou d'ayants droit.

Déontologie :

- L'élu du CLAS s'interdit de solliciter des cadeaux de la part de prestataires. Il ne peut en tout état de cause accepter des cadeaux ou avantages personnels susceptibles d'influer sur l'impartialité de sa décision, ou qui pourraient constituer une récompense ou une contrepartie à une décision. Toutefois, des cadeaux de faible valeur relevant de la courtoisie ou de l'hospitalité ne rentrent pas dans ce cadre.
- L'élu du CLAS se doit d'éviter tout conflit d'intérêt, réel ou potentiel. Un conflit d'intérêt apparaît lorsque des intérêts personnels sont en concurrence avec la mission de l'élu-e. Le conflit d'intérêt, ou la simple apparence de conflit d'intérêt, peut nuire à l'image du CAES et à la confiance apportée à l'ensemble du CLAS par les agents. Lorsqu'un conflit d'intérêt ne peut être évité, il convient de le déclarer au Bureau du CLAS et au CAES de façon à ce qu'il puisse être géré.
- L'élu du CLAS s'engage à respecter une totale confidentialité sur toutes les informations à caractère privé, recueillies directement ou contenues dans tous les dossiers du CLAS, concernant tous les bénéficiaires des prestations en particulier les personnels "ayants droits" (agents Inserm retraités, leurs conjoints et enfants à charge et éventuellement leurs ascendants) ainsi que les participants aux activités du CLAS à titre "extérieur". La confidentialité s'applique également aux informations à caractère privé concernant les associations partenaires du CAES et les prestataires de service.







A ces fins, en tant qu'élu du Bureau du CLAS, je m'engage :

- à travailler sur les activités et dossiers relatifs à mes fonctions
- à suivre les règles et fonctionnement du CAES et du CLAS
- à examiner les dossiers avec impartialité
- à respecter le secret des données personnelles dont il me sera permis de prendre connaissance et à ne pas les divulguer
- à déclarer tout conflit d'intérêt potentiel.

CLAS:	Date:
Nom, prénom, signature, fonction dans le CLAS des élus signataires :	